



Centre d'Information, de Formation,
et d'Études sur le Budget



BUDGET CITOYEN 2020

COMMUNE DE LEO



Août 2020

Table des matières	
Liste des tableaux	1
Liste des graphiques	1
Liste des figures.....	2
Lexique des termes budgétaires.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION.....	5
I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES.....	6
1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune.	6
2- Analyse détaillée par section.....	9
2.1- Section fonctionnement	9
2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement	9
2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement	9
2.2- Section investissement.....	10
2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement	10
2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement	10
3- Analyse du budget communal par source de financement.....	11
4- Analyse spécifique des dépenses de santé, d'éducation et d'AEPA de la commune.....	12
II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)	13
1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'AEPA au titre du budget 2020	13
2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020.....	14
CONCLUSION.....	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des grandes masses du budget entre 2019 et 2020	8
Tableau 2 : Décomposition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune	10
Tableau 3 : Décomposition des recettes et dépenses d'investissement de la commune.....	11
Tableau 4 : Liste des réalisations prévues dans le secteur de la santé, l'éducation et l'AEPA au titre du budget 2020 de la commune	13
Tableau 5 : Investissements prévus dans le PAI 2020 de la commune de Léo dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement.....	12
Tableau 6 : Tableau : Parts des dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation, la santé et l'AEPA	14

Liste des graphiques

Graphique 1 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement 2019 et 2020	8
Graphique 2 : Répartition du budget 2020 de la commune par source de financement	11
Graphique 3: Part des dépenses d'éducation, de santé et de l'AEPA issues du PPM dans le budget de la commune	13

Lexique des termes budgétaires

Budget communal	État prévisionnel des recettes et des dépenses de la Commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la Commune. Les différentes composantes d'un budget sont : (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes.
Budget primitif	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget de la Commune, pour la période qui s'étend du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.
Budget supplémentaire	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives.
Section de fonctionnement	La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Commune. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la Commune, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la Commune.
Section d'investissement	La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la Collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune.
Recettes (recettes fiscales et recettes non fiscales)	Les recettes représentent l'ensemble des ressources financières de la Commune. On en distingue deux (02) types : les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la Commune à une tierce personne.
Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)	Les dépenses constituent les charges de la Commune. On en distingue deux (02) types : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Elles sont destinées à la couverture de toutes les charges liées au fonctionnement de la Commune.

	Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées d'équipement et de réalisation d'infrastructures telles que la construction de centres de santé, des infrastructures éducatives, des forages, etc.
Ressources propres	Il s'agit des ressources que la Commune peut mobiliser par elle-même en vertu des prérogatives que la loi leur confère.
Transferts de l'État	Il s'agit des ressources que l'État met à la disposition de la Commune dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Ces ressources permettent de couvrir une partie du fonctionnement et de l'investissement de la Commune.
Autres partenaires	Les appuis des autres partenaires correspondent aux des appuis reçus par la Commune dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces appuis sont différents de ceux faits par l'État central.
Plan annuel d'investissement de la commune	Le Plan annuel d'investissement communal (PAIC) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le Conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAIC est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la Commune.
Plan de passation des marchés	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la Commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures et de manifestation d'intérêt. Le PPM présente un tableau des biens, des services et des travaux de la Commune au cours d'une année donnée

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPA : Approvisionnement en eau potable et assainissement

AN : Assemblée nationale

CEG : Collège d'enseignement général

CMA : Centre médical avec antenne chirurgicale

CSPS : Centre de santé et de promotion sociale

FCFA : Franc de la communauté financière africaine

FPDCT : Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales

PACT : Programme d'appui aux collectivités territoriales

PAIC : Plan d'investissement annuel communal

PPM : Plan de passation des marchés

PTF : Partenaire technique et financier

INTRODUCTION

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

Instrument de mise en œuvre des politiques publiques, le budget public, pour être le reflet des aspirations des populations, doit être accessible et compréhensible par l'ensemble des citoyens. Son élaboration et son exécution doivent respecter les principes de l'État de droit à savoir la légalité, la transparence, le contrôle démocratique et la responsabilité.

C'est dans ce sens que la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser une gestion participative et inclusive tant au niveau national que local.

Pour ce faire, le citoyen, pour qui le budget est mis en œuvre à travers le financement des services publics, doit disposer à temps d'informations accessibles, suffisantes et compréhensibles sur ce budget afin d'influer les décisions de politiques publiques pour une meilleure prise en compte de ses besoins.

Il est donc capital de travailler à assurer une large diffusion des données, une meilleure compréhension desdites données, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions gouvernementales par les citoyens au niveau local.

Cet objectif peut être atteint à travers l'élaboration des budgets citoyens communaux qui visent spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget de la commune par les citoyens et partant, inciter en eux, l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations, l'exécution des prévisions budgétaires escomptées par la commune ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique locale.

En rappel, une meilleure compréhension du budget par la population favorisera son adhésion à l'effort fiscal et lui permettra d'assurer efficacement son rôle de veille citoyenne. En effet, les citoyens seront à mesure de suivre la mise en œuvre et d'évaluer plus facilement les politiques publiques en formulant des observations sur les forces et les faiblesses du budget de l'État et des collectivités territoriales.

Le présent budget citoyen retrace les comptes (grandes masses) et les inscriptions spécifiques dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de Léo ; l'une des commune d'intervention du projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption », financé par l'Union Européenne.

I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

Selon la nomenclature du budget des collectivités, le budget est composé de deux (02) grandes sections :

- la section fonctionnement qui comprend les charges liées au fonctionnement de la collectivités telles que l'achat des fournitures de bureau, les salaires, le carburant, etc. ;
- la section investissement qui correspond aux différentes réalisations, constructions d'écoles, de centres de santé, acquisition de véhicules, etc.

Contrairement à l'État où le principe d'équilibre budgétaire n'a pas un caractère véritablement contraignant, la loi impose aux collectivités territoriales d'adopter des budgets en équilibre de sorte que l'ensemble des dépenses inscrites soit couvert par des recettes prévisibles.

Cet équilibre doit être également assuré à l'intérieur de chaque section plus précisément. En effet, les sections de fonctionnement et d'investissement doivent chacune être votées en équilibre, les recettes devant couvrir l'ensemble des dépenses. Un excédent éventuel de la section de fonctionnement est cependant autorisé dès lors qu'il est affecté au financement de la section d'investissement.

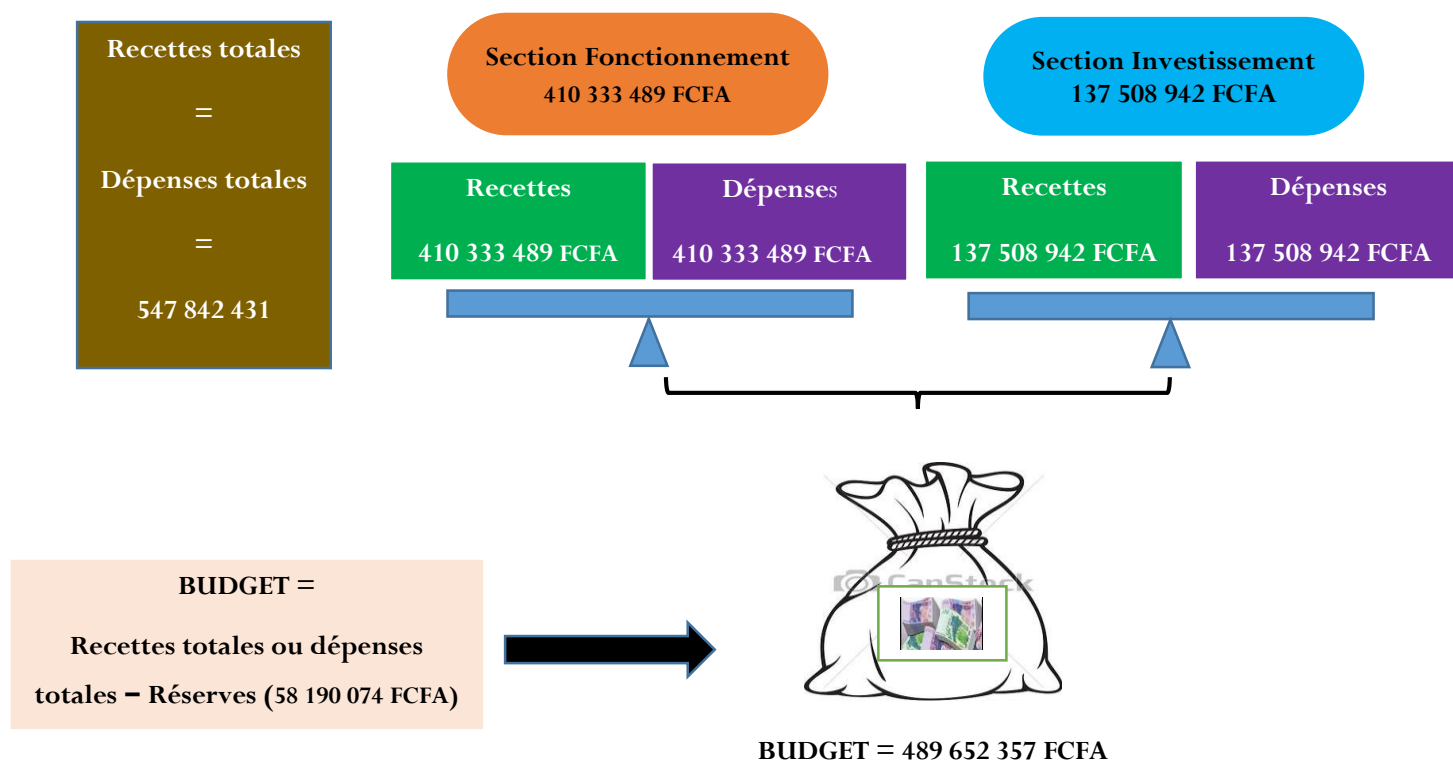
Dans cette section, il sera question de présenter les grands comptes du budget de la commune, leur évolution et les parts allouées au secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et l'AEPA.

1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune

Pour l'année 2020, le budget global prévisionnel de la commune de Léo est estimé à **489 652 357 FCFA**. Ce montant correspond à la somme des recettes totales ou des dépenses totales desquelles on retranche les réserves qui constituent la part des recettes de fonctionnement destinée au financement de l'investissement (l'autofinancement de l'investissement) tel que présenté dans le schéma ci-dessous.

Cette opération est effectuée pour contraindre les communes à un autofinancement de leur investissement à hauteur d'au moins 20% de leurs ressources propres : c'est une condition d'équilibre du budget des communes.

Figure 1 : Matérialisation de l'équilibre budgétaire au niveau de la commune



Pour l'année 2020, le budget total de la commune s'établit à **489 652 357 FCFA** contre **1 027 932 280 FCFA** en 2019, soit une baisse de 52,37%.

En s'intéressant aux sections du budget 2020, on constate que la prévision budgétaire est de 410 333 489 FCFA pour le fonctionnement (74,90%) et 137 508 942 FCFA pour l'investissement (25,10%). En 2019, **40,19%** du budget de la commune étaient orientés vers le fonctionnement et 59,81% vers l'investissement. Comparées à 2019, les dotations budgétaires des sections « investissement » et « fonctionnement » connaissent, en 2020, des baisses respectives de 79,12% et 7,29%.

Le tableau suivant présente la balance générale du budget de la commune au titre des exercices budgétaires de 2019 et 2020.

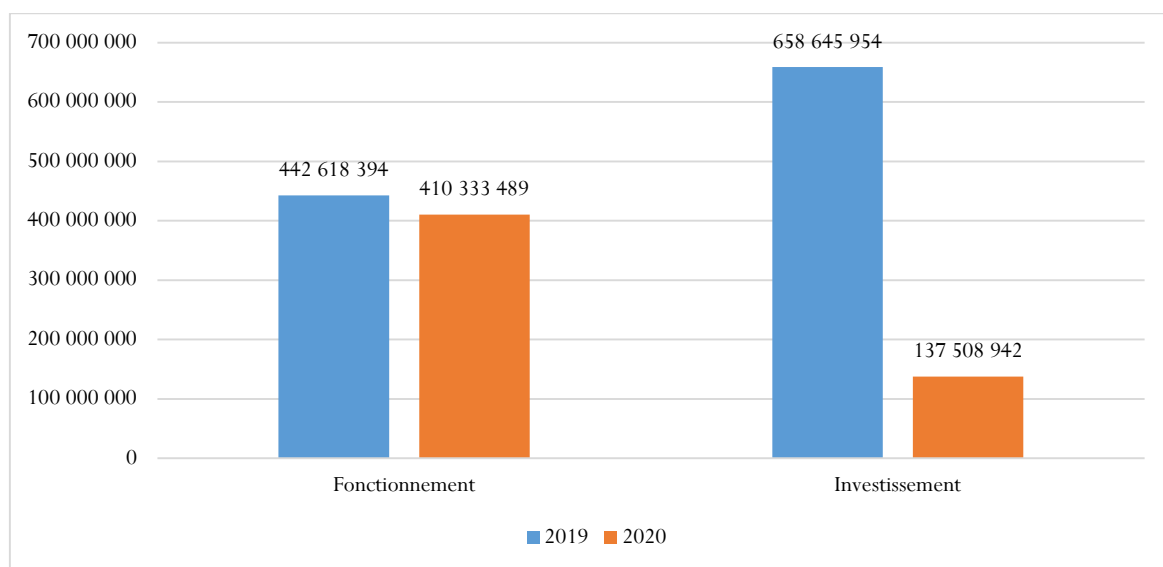
Tableau 1 : Évolution des grandes masses du budget de la commune entre 2019 et 2020 (en FCFA)

Rubriques	Années		Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2019	Part dans le budget 2020
	2019	2020			
Section de fonctionnement					
Recettes	442 618 394	410 333 489	-7,29%	40,19%	74,90%
Dépenses	442 618 394	410 333 489	-7,29%		
Section d'investissement					
Recettes	658 645 954	137 508 942	-79,12%	59,81%	25,10%
Dépenses	658 645 954	137 508 942	-79,12%		
Total recettes = Total dépenses	1 101 264 348	547 842 431	-50,25%		
TOTAL BUDGET	1 027 932 280	489 652 357	-52,37%		

Source : Budgets primitifs 2019 et 2020 de la commune de Léo

Le graphique ci-dessous fait une comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020.

Graphique 1 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020



Il ressort du graphique que les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020 sont en baisse par rapport à celles de 2019.

2- Analyse détaillée par section

2.1- Section fonctionnement

2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement

En considérant la rubrique « recettes de fonctionnement » pour l'année 2020, il ressort du tableau ci-dessous que la composante la plus dotée est celle relative aux « recouvrements, participation et dotations » c'est-à-dire les transferts de l'État qui représentent 42,69% du total des recettes de fonctionnement, suivie des « produits domaniaux » (18,28%) et des « impôts et taxes et contributions directes » (14,61%). En comparant ces composantes à leur niveau de 2019, on remarque que toutes les sous composantes sont en baisse à l'exception des produits divers et des transferts de l'État qui enregistrent des hausses respectives de 41,04% et 3,06% en 2020. La plus grande baisse en 2020 provient des produits exceptionnels (-89,41%), suivis des produits d'exploitation (-33,23%), des impôts et taxes indirects (-27,02%).

2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement

En s'intéressant à la rubrique « dépenses de fonctionnement », la composante la plus dotée pour l'année 2020 est celle relative aux « denrées et fournitures consommées » qui représente 36,97% du budget de la section de fonctionnement. Elle est suivie des « frais de personnel » (21,51%), de l'excédent ordinaire capitalisé (14,18%) et des travaux et services extérieurs (10,76%).

En considérant l'évolution des composantes des dépenses de fonctionnement par rapport à leur niveau de 2019, il est constaté une baisse pour la plupart des rubriques à l'exception des « travaux et services extérieurs » et des « allocations - subventions » qui ont augmenté respectivement de 56,08% et 0,38% en 2020. Les plus fortes baisses constatées en 2020 proviennent des « charges exceptionnelles » (-52,94%), suivies des « frais de personnel » (-21,95%) et de l'« excédent ordinaire capitalisé » (-20,65%).

Tableau 2 : Décomposition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune (en FCFA)

SECTION FONCTIONNEMENT					
	Rubriques	2019	2020	Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2020
	RECETTES	442 618 394	410 333 489	-7,29%	100,00%
70	Produits de l'exploitation	82 075 500	54 798 000	-33,23%	13,35%
71	Produits domaniaux	75 660 000	75 000 000	-0,87%	18,28%
73	Recouvrements, participations et dotations	169 984 586	175 185 489	3,06%	42,69%
74	Produits divers	13 400 000	18 900 000	41,04%	4,61%
75	Impôts et taxes et contributions directes	61 150 000	59 950 000	-1,96%	14,61%
76	Impôts et taxes indirects	35 625 000	26 000 000	-27,02%	6,34%
79	Produits exceptionnels	4 723 308	500 000	-89,41%	0,12%
	DEPENSES	442 618 394	410 333 489	-7,29%	100,00%
60	Denrées et fournitures consommées	152 118 948	151 690 924	-0,28%	36,97%
61	Allocations - subventions	21 190 000	21 270 000	0,38%	5,18%
63	Travaux et services extérieurs	28 278 674	44 136 556	56,08%	10,76%
64	Participation et prestations au bénéfice de tiers	1 180 000	1 180 000	0,00%	0,29%
65	Frais de personnel	113 081 704	88 256 935	-21,95%	21,51%
66	Frais de gestion générale et de transport	35 425 000	33 597 000	-5,16%	8,19%
67	Frais financiers	9 512 000	8 012 000	-15,77%	1,95%
69	Charges exceptionnelles	8 500 000	4 000 000	-52,94%	0,97%
83	Excédent ordinaire capitalisé	73 332 068	58 190 074	-20,65%	14,18%
	Total budget	1 027 932 280	489 652 357	-52,37%	

Source : Budgets primitifs 2019 et 2020 de la commune de Léo

2.2- Section investissement

2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de la commune en 2020 sont composées des « dotations-subventions-dons et legs » à hauteur de 57,68% et des « réserves » de 42,32% qui constituent la contribution de la commune elle-même en terme d'investissement. Comparativement à 2019, le niveau des réserves et celui des dotations-subventions-dons et legs sont en baisse en 2020 respectivement de 20,65% et de 86,45%.

2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement

Au niveau des dépenses d'investissement, la composante la mieux dotée est celle relative aux « immobilisations en cours » qui représente 79,34% du total des dépenses, suivie des « immobilisations corporelles et incorporelles » (16,00%) et des « frais extraordinaires » (4,66%).

En comparant leur niveau de 2020 à celui de 2019, il ressort que toutes les composantes des dépenses d'investissement sont en baisse en 2020.

Tableau 3 : Décomposition des recettes et dépenses d'investissement de la commune (en FCFA)

SECTION INVESTISSEMENT					
	Rubriques	2019	2020	Variation	Part dans le budget de 2020
	RECETTES	658 645 954	137 508 942	-79,12%	100,00%
10	Dotations-subventions-dons et legs	585 313 886	79 318 868	-86,45%	57,68%
11	Réserves	73 332 068	58 190 074	-20,65%	42,32%
	DEPENSES	658 645 954	137 508 942	-79,12%	100,00%
13	Frais extraordinaires	39 281 001	6 404 598	-83,70%	4,66%
21	Immobilisations corporelles et incorporelles	74 301 094	22 000 000	-70,39%	16,00%
23	Immobilisations en cours	545 063 859	109 104 344	-79,98%	79,34%
	Total budget	1 027 932 280	489 652 357	-52,37%	

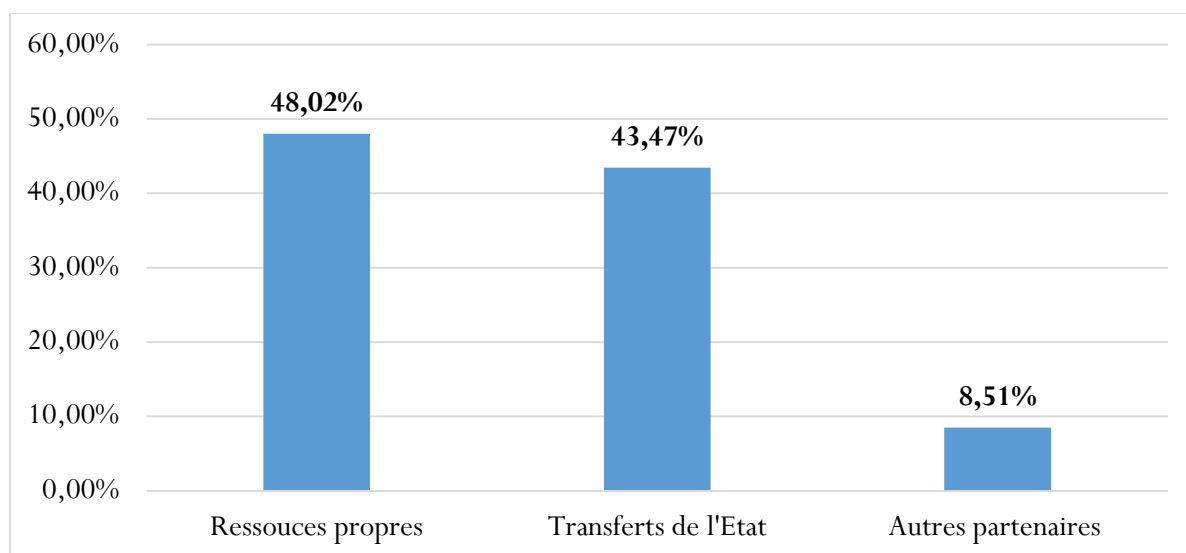
Source : Budgets primitifs 2019 et 2020 de la commune de Léo

3- Analyse du budget communal par source de financement

Les dépenses du budget de la commune de Léo sont financées à travers les ressources mobilisées. Ces ressources proviennent des impôts et taxes collectées par la commune (ressources propres), des transferts de l'État pour l'exercice des compétences transférées et des appuis projets et programmes des autres partenaires de développement.

Le graphique ci-dessous donne la répartition du budget communal par source de financement en 2020.

Graphique 2 : Répartition du budget 2020 de la commune par source de financement



Il ressort du graphique que les ressources propres constituent la plus grande composante des ressources de la commune de Léo. Ces ressources propres représentent 48,02% du budget total de la commune. Elles sont suivies des transferts de l'État qui sont de 43,47%

du budget total. Les appuis des autres partenaires ne représentent que 8,51% du budget de la commune ; ce qui traduit une faible dépendance du budget de la commune des ressources des autres partenaires. En effet, la réalisation des investissements prévisionnels devient problématique dès lors que ces ressources ne sont pas mobilisées, les dépenses de fonctionnement étant dans leur grande majorité des dépenses incompressibles.

4- Analyse spécifique des dépenses de santé, d'éducation et d'AEPA de la commune

Dans cette section, l'analyse a porté sur toutes les dépenses répertoriées dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) de la commune au titre de l'année 2020. Ces dépenses intègrent le fonctionnement et l'investissement. Toutefois, elles n'intègrent pas les dépenses de personnel et les autres charges de fonctionnement qui ne passent pas par un marché public (frais d'électricité, d'eau, etc.).

Ainsi, pour l'année 2020 et sur la base du PPM, les dépenses de santé de la commune de Léo sont estimées à 92 250 700 FCFA, soit 18,84% du budget global de la commune. Les dépenses de santé au titre du fonctionnement représentent 24,27% des dépenses totales de santé tandis que l'investissement est de 75,73%, soit respectivement 22 387 723 FCFA et 69 862 977 FCFA.

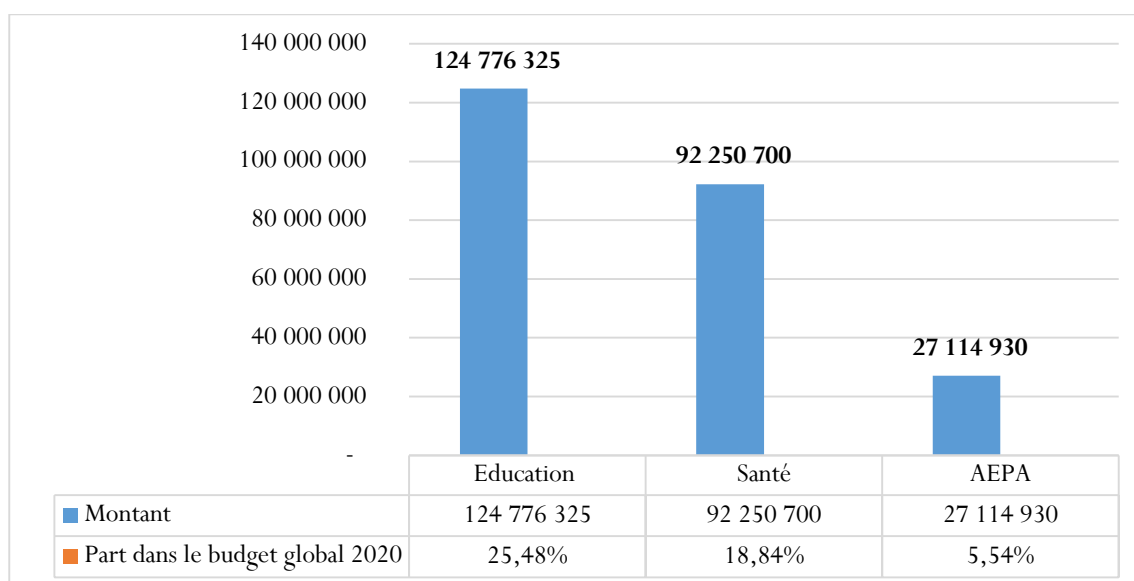
Pour le secteur de l'éducation, pour la même année, les dépenses sont estimées à 124 776 325 FCFA et représentent 25,48% du budget total de la commune. Ces dépenses sont constituées uniquement du fonctionnement.

Pour ce qui concerne le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, la prévision budgétaire de la commune est de 27 114 930 FCFA, soit 5,54% du budget total de la commune. Dans ces dépenses d'eau potable et d'assainissement, le fonctionnement représente 3 295 000 FCFA et l'investissement 23 819 930 FCFA, soit des parts respectives de 12,15% et 87,85%.

En comparant les trois (03) secteurs, il ressort du graphique ci-dessous que le secteur de l'éducation est le secteur le plus doté avec 24,48% du budget global, suivi du secteur de la santé avec 15,56% et du secteur de l'eau potable et de l'assainissement avec 5,54%. Cependant, malgré que ce dernier secteur soit le moins doté, il demeure le secteur où la part relative consacrée à l'investissement est plus importante que celle du fonctionnement.

Le cumul des dépenses dans les trois (03) secteurs à savoir la santé, l'éducation et l'AEPA est de 74,19% de l'ensemble des dépenses exécutées par des marchés publics et 49,86% du budget total de la commune. Ce taux en deçà de la moyenne de 50% traduit notamment un niveau relativement faible de prise en compte des secteurs sociaux comme priorité pour la commune.

Graphique 3 : Part des dépenses d'éducation, de santé et de l'AEPA issues du PPM dans le budget de la commune



II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)

1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'AEPA au titre du budget 2020

Au titre du budget primitif 2020, la commune de Léo a prévu faire des réalisations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et de l'assainissement. Ces réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Liste des infrastructures prévues dans le secteur de la santé et l'AEPA au titre du budget 2020 de la commune

Source de financement	Imputation budgétaire	Montant (FCFA)	Nature de la prestation	Mode de passation
SANTE				
Budget communal, PACT	Chap:23 Art: 232	66 369 828	Lot1 : Réalisation d'une maternité + latrine à quatre (04) fosses + douche ; d'un logement d'infirmier + cuisine + latrine + douche et d'un dispensaire à Dabiou	Demande de prix
Budget communal, PACT	Chap:23 Art: 232	3 493 149	Lot 1 : Suivi-contrôle de la réalisation d'une maternité + latrine à quatre (04) fosses + douche ; d'un logement d'infirmier + cuisine + latrine + douche et d'un dispensaire à Dabiou	Consultation de consultant
AEPA				

Source de financement	Imputation budgétaire	Montant (FCFA)	Nature de la prestation	Mode de passation
Budget communal/FPDCT	Chap. 23 Art. 235	21 203 934	Travaux de réalisation de trois (03) forages à Boutiourou, Mouna et Koalaga	Demande de prix
Budget communal/FPDCT	Chap. 23 Art. 236	1 115 996	Suivi contrôle des travaux de réalisation de trois (03) forages à Boutiourou, Mouna et Koalaga au profit de la commune de Léo	Consultation de consultants
Budget communal, PACT	Chap.21 Art.214 Parag. 2153	1 500 000	Acquisition de fontaine d'eau au profit de la Mairie de Léo	Demande de cotation formelle
Total général		93 682 907		

Source : PPM 2020 de la commune de Léo

Il ressort du tableau que pour l'année 2020, la commune de Léo, envisage faire des réalisations dans les secteurs de la santé et de l'AEPA. Ces réalisations seront financées par les fonds propres de la commune, le Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) et le Programme d'appui au collectivités territoriales (PACT). Cependant, pour le secteur de l'éducation, aucune infrastructure n'est prévue dans le budget primitif de 2020.

2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020

Le plan d'investissement annuel représente la tranche annuelle de l'investissement prévu dans le plan communal de développement de la collectivité. Le montant total du PAIC prend en compte certaines dépenses extrabudgétaires. De ce fait, le budget total de la Commune est différente de celui issu du PAIC.

Les réalisations prévisionnelles de ce plan traduisent en partie les besoins et les attentes des citoyens en terme de services publics pour l'année considérée.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisations issues du plan d'investissement annuel 2020 de la commune de Léo dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et l'assainissement.

Tableau 5 : Investissements prévus dans le PAIC 2020 de la commune de Léo dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement

N° d'ordre	Activités	Unité	Qté	Contribution		Subvention	Coût total (FCFA)	Source de financement
				Espèce	Nature			
SANTE								
1	Construire des CSPS	U	1	-	-	-	30 000 000	Commune+PTF
2	Construire une morgue au CMA	U	1	-	-	-	30 000 000	Commune+PTF
3	Relier la salle d'accouchement au bloc opératoire au CMA par une passerelle	U	1	-	-	-	1 500 000	Commune+PTF
4	Construire un incinérateur au niveau du CMA	U	1	-	-	-	1 500 000	Commune+PTF
5	Acquérir des motos pour les CSPS	U	3	-	-	-	2 250 000	Commune+PTF
	Total santé						65 250 000	
ÉDUCATION								
1	Construire et équiper les infrastructures du préscolaire	U	1	-	-	-	30 000 000	Commune+PTF
2	Construire des écoles	U	2	-	-	-	56 000 000	Commune+PTF
3	Construire des classes	U	12	-	-	-	84 000 000	Commune+PTF
4	Équiper les écoles en tables-bancs	U	200	-	-	-	9 000 000	Commune+PTF
5	Construire des CEG et lycées	U	1	-	-	-	45 000 000	Commune+PTF
6	Équiper les CEG et lycées en tables –bancs	U	150	-	-	-	6 750 000	Commune+PTF

N° d'ordre	Activités	Unité	Qté	Contribution		Subvention	Coût total (FCFA)	Source de financement
				Espèce	Nature			
7	Construire les infrastructures de l'enseignement non formel	U	1	-	-	-	12 000 000	Commune+PTF
Total Éducation							242 750 000	
AEPA								
1	Réhabiliter les forages existants	U	10	-	-	-	5 000 000	Commune+PTF +Etat
2	Réaliser de nouveaux forages	U	5	-	-	-	35 000 000	Commune+PTF +Etat
3	Réaliser des latrines familiales	U	25	-	-	-	7 500 000	Commune+PTF +Etat
4	Aménager l'aval du barrage de Wavessan	Ens	35		-	-	87 500 000	Commune+PTF
Total AEPA							135 000 000	
TOTAL							443 000 000	

Source : PAIC 2020 de la commune

Afin d'apprécier les priorités en matière d'investissements sociaux de la commune de Léo, les poids des dépenses d'investissement dans le PAIC pour chacun des trois (03) secteurs ont été évalués. Ces poids sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Tableau : Parts des dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation, la santé et l'AEPA

SECTEURS	MONTANT (en FCFA)
EDUCATION	242 750 000
PART EDUCATION	37,45%
EAU ET ASSAINISSEMENT	135 000 000
PART EAU ET ASSAINISSEMENT	20,83%
SANTE	65 250 000
PART SANTE	10,07%
EDUCATION+AEPA+SANTE	443 000 000
Part EDUCATION+SANTE+AEPEA	68,34%
TOTAL GENERAL	648 228 833

Source : PAIC 2020 de la commune

L'exploitation des données de ce tableau indique que les dépenses d'investissement au profit de l'éducation représentent 37,45% du budget total d'investissement de la commune. Les dépenses d'investissement pour le secteur de l'eau et l'assainissement représentent 20,83% par rapport aux dépenses totales d'investissement. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement dans la santé, elles demeurent faibles en ressortant à 10,07% du budget total d'investissement de la commune.

La part globale (cumul) des dépenses d'investissement dans les trois (03) secteurs à savoir l'éducation, l'AEPA et la santé est de 68,34% des dépenses totales d'investissement de la commune de Léo.

Plus de 50% des dépenses d'investissement sont donc orientées vers les secteurs sociaux. Ce qui pourrait signifier que les secteurs sociaux sont suffisamment pris en compte dans la programmation des investissements de la commune. Les dépenses publiques dans ces secteurs sont celles qui touchent directement les plus pauvres et améliorent leur niveau de vie.

CONCLUSION

Le budget primitif 2020 de la commune de Léo est en baisse par rapport à son niveau de 2019. Cette baisse est surtout imputable à la baisse observée au niveau des dépenses d'investissement. On constate également une baisse au niveau des dépenses de fonctionnement, mais elle demeure en deçà de celle constatée au niveau de l'investissement.

La structure du budget par source de financement indique qu'il sera financé majoritairement par les ressources propres de la commune et l'État dans le cadre de l'exercice des compétences transférées, les appuis des autres partenaires au financement de ce budget étant très faible.

Pour l'année 2020, certains investissements sont prévus dans le budget en ce qui concerne le domaine de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de l'assainissement. De façon globale, le volume des dépenses au profit des secteurs sociaux reste faible et représente 49,86% du budget de la commune en 2020. Or, l'essentiel des besoins des populations sont de nature sociale.

La réalisation des investissements prévus nécessite l'implication de tous les citoyens afin que les ressources initialement prévues puissent être mobilisées. Toutefois, cette implication ne sera possible que si des démarches de participation citoyenne sont adoptées par les autorités locales dans la mesure où cela permet d'améliorer la gouvernance au niveau local. En effet, ces démarches inclusives améliorent la circulation de l'information et permettent que ceux qui sont directement touchés par les décisions publiques aient la possibilité de s'exprimer.

Liens utiles :
www.cifoeb.org
www.renlac.com
www.veenem.org